

Direction des Déchets

PREMIERE DEMANDE DE BAC A DECHETS VEGETAUX

Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité la mise à disposition d'un bac à déchets végétaux.

Pour le règlement de votre bac, nous vous invitons à adhérer au prélèvement automatique.

Il suffit alors de remplir le formulaire « mandat de prélèvement SEPA » joint à ce courrier et de nous le retourner dans les plus brefs délais.

Si vous souhaitez payer par chèque, vous recevrez un avis des sommes à payer émanant du Trésor Public que vous devrez régler directement. **En aucun cas, le règlement ne sera à effectuer auprès de DOUAISIS AGGLO.**

Une fois le paiement effectué, le bac sera mis à disposition dans les meilleurs délais.

Si vous avez choisi le règlement par chèque, le délai pourra être plus long.

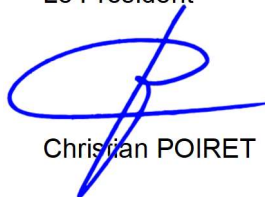
Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à appeler le Point Info Déchets au **0 800 802 157** (*Service & Appel Gratuits*)

Je vous rappelle que la mise à disposition d'un bac est l'une des alternatives à l'élimination de vos déchets végétaux. Il est également possible de les composter à domicile ou d'aller les déposer gratuitement, toute l'année, dans l'une de nos quatre déchèteries.

Mieux maîtriser les coûts d'élimination de nos déchets doit rester une priorité partagée.

Je vous prie de croire en l'assurance de mes sentiments les meilleurs. *et cordialement,*

Le Président



Christian POIRET

Ce coupon est à renvoyer à l'adresse ci-dessous.



DEMANDE DE BAC A DECHETS VEGETAUX 2019

N° Dossier :

Réservé à l'administration

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal Ville

Téléphone Mail :

Personne à contacter en cas d'indisponibilité : _____ Téléphone :
(Renseignements Obligatoires)

Je souhaite la mise à disposition de bac(s) à 40€ l'unité soit un total de €

Date :

Signature :

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat : CADFR87DDV519043 -

Type de contrat : SDD - Prélèvement annuel

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) DOUAISIS AGGLO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de DOUAISIS AGGLO.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Identifiant créancier SEPA

FR 87 DDV 519043

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER (A VERIFIER)

Nom, prénom :
Adresse :

Code postal :
Ville :
Pays : France

Désignation du créancier

Nom : DOUAISIS AGGLO
Adresse : 746, rue Jean-Perrin
Parc d'activités de Douai-Dorignies
BP 300
Code postal : 59351
Ville : DOUAI Cedex
Pays : France

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER (A COMPLETER)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

identification internationale de la banque (BIC)

Type de paiement : une fois par an et par tacite reconduction

JE JOINS UN IDENTIFIANT BANCAIRE (au format BIC / IBAN)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, le prélèvement ordonné par DOUAISIS AGGLO. En cas de litige, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec DOUAISIS AGGLO.

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Cette autorisation de prélèvement est à renvoyer **dans les 15 jours à compter de sa réception** à :
DOUAISIS AGGLO – Bac à déchets végétaux - 746, rue Jean-Perrin BP 300 - 59351 Douai Cedex. (Point Info Déchets : 0 800 802 157 - Service & Appel Gratuits).

CONDITIONS DE PAIEMENT

1 – DISPOSITIONS GENERALES

Le montant est forfaitaire : il est établi pour une **année calendaire** à savoir du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les bénéficiaires du service de collecte des déchets végétaux règlent leur facture annuelle :

- **par prélèvement automatique** (mandat de prélèvement SEPA daté et signé) à DOUAISIS AGGLO
- **par chèque** (à l'ordre de M. le receveur de DOUAISIS AGGLO) après la réception de l'Avis de Somme à payer

Pour une première demande, il conviendra de joindre le coupon « demande de bac à déchets végétaux ».

Les documents seront à envoyer à la
DOUAISIS AGGLO –Bac à déchets végétaux –
746, rue Jean Perrin – BP 300 – 59351 Douai Cedex.

En cas de résiliation en cours d'année, aucun remboursement ne pourra être effectué dès lors que le bac aura été utilisé.

2 – AVIS D'ECHEANCE

Un avis sera adressé au bénéficiaire 14 jours avant le prélèvement effectif.

3 – MONTANT DU PRELEVEMENT

Il est égal à la totalité de la facture acquittée l'année en cours, et correspond au nombre de bac placé.

4 – CHANGEMENT DE COMPTE BANCAIRE

Le redevable qui change de numéro de compte bancaire, d'agence, de banque ou de banque postale doit se procurer un nouvel imprimé de demande et d'autorisation de prélèvement automatique auprès de la Direction des Déchets de DOUAISIS AGGLO, le compléter et le retourner accompagné du nouveau identifiant bancaire ou postal (IBAN/BIC).

5 – CHANGEMENT D'ADRESSE

Le redevable qui change d'adresse doit avertir **sans délai** la Direction des Déchets de la DOUAISIS AGGLO.

- S'il reste sur le territoire de DOUAISIS AGGLO, le changement d'adresse sera effectué.
- S'il quitte le territoire de DOUAISIS AGGLO, il y aura résiliation du service sur le bac à déchets végétaux à l'adresse déclarée et DOUAISIS AGGLO viendra alors récupérer le bac avant que le redevable n'ait quitté les lieux.

6 – RENOUELEMENT DU MANDAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Sauf avis contraire du redevable, **le prélèvement automatique est systématiquement reconduit l'année suivante.**
Le redevable doit établir une nouvelle demande si le mandat avait été dénoncé.

7– FIN DE MISE A DISPOSITION

Pour une demande de fin de mise à disposition, celle-ci devra intervenir avant le **31 décembre**, en informant la Direction des Déchets de DOUAISIS AGGLO par **téléphone au N° Vert 0 800 802 157** (*Service & Appel Gratuits*).

Dans le cas contraire, la mise à disposition est renouvelée tacitement pour une période annuelle.

En cas de non-paiement constaté, il sera mis fin au service et le bac sera retiré.

En cas de décès du redevable, la famille prendra contact avec DOUAISIS AGGLO afin que le service soit résilié et la reprise du bac effectué.

8 - RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS

Pour tout renseignement ou réclamation, la Direction des Déchets de DOUAISIS AGGLO est à votre disposition au 0 800 802 157 (*Service & Appel Gratuits*).



9 – PROTECTION DES DONNEES

« Dans le cadre du RGPD, DOUAISIS AGGLO est sensible à la protection de vos données personnelles. Ainsi vos données personnelles ainsi que celles des tiers dont vous êtes le représentant, sont collectées et gérées en application des dispositions légales en vigueur. Ainsi vos données personnelles sont collectées en vue de la gestion du service souscrit. Toutes les précautions utiles sont prises pour assurer la sécurité et la confidentialité de vos données personnelles, notamment pour empêcher leur perte, altération, destruction ou accès par des tiers non autorisés. Vos données personnelles sont protégées par le secret professionnel auquel nous sommes tenus. Elles pourront cependant être partagées à nos partenaires contractuels, prestataires de services, pour les mêmes usages, ainsi qu'aux autorités administratives et judiciaires légalement habilitées. Des prestataires fournissant certains services pour notre compte peuvent avoir accès aux informations nécessaires à l'exécution de leurs prestations. Ils sont tenus de les traiter à cette fin uniquement et conformément à nos instructions en matière de sécurité et de protection des données. Vous bénéficiez sur vos données personnelles d'un droit d'accès, de rectification, et d'effacement, d'un droit à la portabilité dans la limitation du traitement, et d'opposition dans les conditions prévues par la réglementation. Vous pouvez aussi, à tout moment et sans frais, sans avoir à motiver votre demande, vous opposer à l'utilisation de vos données, ce qui mettra fin au service rendu.

Pour exercer vos droits, vous pouvez en faire la demande en écrivant au Président de DOUAISIS AGGLO au 746 Rue Jean Perrin- BP 300 – 59351 Douai Cedex.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés : 3 Place de Fontenoy TSA 80715 75334 PARIS CEDEX 07.

Vos données personnelles seront conservées pour la durée nécessaire à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées. Ces données seront ensuite archivées pour gérer les réclamations et contentieux en cours ainsi que pour répondre à nos obligations légales et réglementaires. »